CONDUITE A TENIR EN CAS DE PRESENCE DE POUX A L'ECOLE
Lettre aux parents

☞ **Examiner** régulièrement (une fois par semaine par exemple) la tête de vos enfants

☞ **Examiner** minutieusement toute la chevelure en cas de démangeaisons persistantes du cuir chevelu. Les poux adultes, parasites plats de quelques millimètres, sont surtout visibles au niveau de la nuque, des tempes, sous la frange.

☞ **Rechercher** des lentes, (œufs des poux) d'abord à la racine des cheveux.
Au premier regard, elles peuvent se confondre avec des pellicules, mais la différence devient évidente lorsqu'on essaie de les enlever: les pellicules s'enlèvent facilement, alors que les lentes sont très adhérentes.

☞ **Examiner** de même toutes les personnes en contact avec un sujet manifestement infesté.

☞ **Traiter** seulement en présence de poux vivants et/ou de lentes vivantes, c'est-à-dire accrochées à moins de 5 mm du cuir chevelu.

☞ **Traiter en respectant le mode d'emploi du produit**.
- Utiliser un produit anti-poux à base de Pyréthrine ou de Malathion.
- Laisser agir le temps indiqué sur le mode d'emploi. En général, une deuxième application est recommandée 24 heures à 8 jours plus tard.

☞ **Contrôler la chevelure après traitement**. La persistance de lentes à plus de 2 cm de la racine des cheveux est normale. Il s'agit d'œufs vides ou tués par le traitement.
En revanche, la présence de lentes près des racines ou celle de poux adultes doit inciter à renouveler le traitement.

N.B. : **Ne pas utiliser** de préparation en flacon pressurisé (aérosol) chez les asthmatiques, chez les enfants ayant des antécédents de dyspnée asthmatiforme et chez les nourrissons.

☞ **Décontaminer** les objets qui peuvent être infectés (vêtements, chapeaux, oreillers, brosses, etc....) par lavage à 60°C si possible, sinon par pulvérisation d'un insecticide, ou par la mise en sac plastique durant 15 jours (sans produit insecticide). Les objets ne doivent pas être utilisés pendant trois jours.

☞ **En cas d'échec du traitement initial**, il est alors utile de signaler au pharmacien qu'il s'agit d'une récidive pour qu'il puisse vous délivrer un traitement différent.

Au niveau de l'école :

- Si votre enfant a des poux, le signaler à l'école afin qu'une action puisse être menée si nécessaire pour éviter les contaminations en chaîne.